Le journal de Soppe-le-Bas

MAIRIE
32, rue Principale

Téléphone : 03 89 26 90 68
Télécopie : 03 89 26 98 90
Mél. : mairie.soppe-le-bas@tv-com.net
Site Internet : www.soppe-le-bas.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE
Lundi : de 17 h à 19 h
Mercredi : de 8 h 30 à 11 h 30
Vendredi : de 10 h à 12 h

Permanence du maire et des adjoints
Sur rendez-vous

DÉPÔT LÉGAL : 23 MARS 2018
Directeur de publication : Richard Mazajczyk

IMPRIMÉ PAR DOLLER GRAPHIQUES
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Calendrier des manifestations

EN MARS

- Le 29 : Don du sang, au foyer rural de Soppe-le-Haut

EN AVRIL

- Le 11 : Don du sang, salle polyvalente de Guewenheim
- Le 15 : Marché aux puces « spécial enfant » de l'APVS, au foyer rural de Soppe-le-Haut

EN MAI

- Le 19 : « Plantations de printemps », association Flore et Loisirs

EN JUIN

- Le 21 : Don du sang, au foyer rural de Soppe-le-Haut

État civil

Naissances

- Clara, le 4 février, fille de Jérôme Morvan et de Laura Trostiansky

Mariages

- **Florim Ahmeti** et **Cécilia Bové**, le 17 février

Le Domaine du Soultzbach et son Haras

Domaine du Soultzbach

Nombreux sont ceux qui connaissent, au moins de nom, le Domaine du Soultzbach, situé au 30 rue de Bretten. Mais tous ne connaissent pas nécessairement la richesse de son offre actuelle.

Le haras

Avec ses 24 boxes haut de gamme, son manège, sa carrière, ses paddocks et ses prés pour sortir les chevaux à la belle saison, le Haras du Soultzbach est un établissement de choix pour les propriétaires qui recherchent le meilleur pour leur animal. Il accueille actuellement 23 chevaux. Les pensionnaires à quatre pattes y sont choyés ! Mais ils ne sont pas les seuls…

L'hébergement

Le Domaine du Soultzbach propose également diverses possibilités d'hébergement — de la chambre simple à l'appartement pour six personnes — qui attirent une clientèle internationale (Suisse, Israël, Chine, Arabie saoudite, etc.). L'établissement met un point d'honneur à offrir un accueil de qualité à ses clients, essentiellement des touristes venus découvrir la région. Pour un maximum de confort, le Domaine du Soultzbach leur propose, sur réservation, petit-déjeuner et repas du soir. Ils peuvent ainsi goûter pleinement les joies de leur séjour dans un cadre idyllique. En effet, l'endroit ne manque pas de charme, avec sa vue imprenable sur les Vosges et son écrin de verdure invitant à la détente et à la promenade.

Une clientèle d'affaires et de particuliers

Le Domaine du Soultzbach propose par ailleurs la location de son club-house. Cet espace de 110 m² convient aussi bien aux entreprises pour leurs séminaires qu'aux particuliers pour certains événements.

Des stages de haut niveau

Le Domaine du Soultzbach organise régulièrement des stages avec des intervenants exceptionnels : en 2017, il a ainsi notamment accueilli Stéphane Souveton, Jean-Luc Force et Jean-Maurice Bonneau. Les 4, 5 et 6 mai 2018, les stagiaires ont rendez-vous avec Albert Voorn. Que des pointures de l'équitation, pour des stages qui font aussi la part belle à la convivialité !

En savoir plus

Vous aimeriez en savoir plus sur le Domaine du Soultzbach ? N'hésitez pas à consulter son site Internet à l'adresse www.domaine-soultzbach.com et sa page Facebook (Haras du Soultzbach) ou à prendre contact avec sa responsable, Jennifer Malhage (07 57 00 38 64, domaine68780@gmail.com).

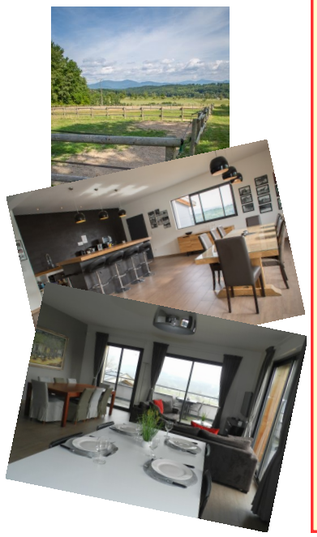

DERNIÈRES INFOS

Changement des fréquences de la TNT

Le 23 Mai 2018 notre commune sera concernée par des modifications de fréquences de la TNT. Cette opération aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau.

Ils risquent de perdre des chaines et devront procéder à une recherche automatique des chaines sur leur téléviseur. Pour plus d'information sur le sujet vous pouvez consulter le site internet mis à disposition :

www.recevoirlatnt.fr

Le journal de Soppe-le-Bas

PRINTEMPS 2018
Numéro 92

Dans ce numéro :

Infos 2
Un autre regard sur la forêt 3
Associations 3
Conseil de fabrique 4
Compteur Linky 6
Calendrier des manifestations 8
État civil 8

ÉDITO

Toute l'équipe de rédaction du *Flash 313* vous souhaite de très joyeuses fêtes de Pâques.

CHRONIQUE DE LA VIE DES GENS

Le cheval

Au XIXe siècle, avant l'arrivée des véhicules à moteur, Soppe-le-Bas était un peu la capitale locale du cheval. La dynastie des Picard régnait sur ce commerce. Le père, Charles, marchand de chevaux, s'est installé au village avant 1820. Trois de ses fils, Moïse, Emmanuel et Isaac, ainsi que deux petits-fils, Charles d'Emmanuel et Charles d'Isaac, ont embrassé la même carrière. Au siècle précédent déjà, l'aubergiste Vincent Martin avait obtenu des Haras d'Alsace le titre de garde-étalon pour un cheval qu'il avait acquis, pour le tenir au service des juments du canton.

Dans les relais de poste, il y avait des chevaux de réserve pour remplacer ceux qui étaient fatigués par la route, ainsi que des chevaux de renfort qu'on attelait aux charrettes lourdement chargées pour monter la côte, et qui revenaient à l'écurie une fois leur travail effectué. Le long de la rue Principale, il y avait deux maréchaux-ferrants : Jacques Kuenemann, au n° 5, et Jean-Baptiste Goepfert au n° 13, et un troisième, Jean Gross, au 5 rue de Bretten. Pour fabriquer et réparer les harnachements des chevaux, il y avait deux selliers-bourreliers : Georges Bischoff au 23 et Henri Rouche au 32 de la rue Principale.

Naturellement, le cheval était utilisé dans l'agriculture : en 1951, on en a encore compté 33, dont 7 de moins de 3 ans. Ils ont disparu petit à petit, remplacés par les tracteurs. Mais ils n'ont pas disparu du paysage : c'est toujours un plaisir d'être accueilli à l'entrée du village par les « comtois » de Joseph Wioland ! Et ils sont revenus en grand nombre grâce à l'installation, en 2013, du Haras du Soultzbach, en haut de la rue de Bretten, dont vous trouverez la présentation dans ce numéro.

André Deyber

Nouvelle école élémentaire de Soppe-le-Bas

Thomas Pesquet : c'est ainsi que sera baptisée la nouvelle école élémentaire de Soppe-le-Bas. Elle portera le nom d'un explorateur des temps modernes. En effet, la commune vient d'obtenir l'autorisation de l'Agence spatiale européenne pour associer le nom du dernier astronaute français, ayant séjourné plus de six mois dans la station spatiale internationale, à notre école.

Pourquoi ce nom ?

Au-delà de l'exploit humain et technologique, c'est avant tout reconnaître une référence, des valeurs, de la modestie. Ces qualités, c'est celles que nous souhaitons transmettre, à travers Thomas Pesquet, aux enfants fréquentant cette école.
C'est également le fait qu'en levant les yeux vers les étoiles, les enfants puissent rêver et se dire que leur école porte le nom d'un explorateur de l'espace.

À MÉDITER

« L'objectif de toute éducation devrait être
de projeter chacun dans l'aventure d'une vie à découvrir,
à orienter, à construire »

Albert Jacquard

Déménagement de l'école élémentaire

Depuis la rentrée de janvier, l'école élémentaire de Soppe-le-Bas est située rue du Lauragais.

Compte tenu de la mobilisation humaine et matérielle, l'opération de transfert du mobilier de l'école élémentaire du 1 rue de Guewenheim au 19 rue du Lauragais a été menée tambour battant le 23 décembre dernier. C'est avec émotion que les enseignants ont quitté l'ancienne école, mais ils n'ont pas tardé à s'approprier les nouveaux locaux. Le directeur, M. Hoog, a même été surpris le soir du déménagement, vers 17h30, en train d'occuper les volumes mis à disposition et d'aligner les tables dans sa nouvelle classe ! La municipalité remercie les enseignants qui ont préparé méthodiquement ce déménagement, les parents d'élèves qui se sont impliqués et les enfants présents qui ont prêté main-forte aux adultes, l'association Flore et Loisirs et l'ouvrier intercommunal, qui se sont mobilisés aux côté des conseillers municipaux pour faire de cette opération une réussite.

Cérémonie des vœux 2018

De nombreux invités et élus ont participé, vendredi 12 janvier, à la traditionnelle cérémonie des vœux à la population qui s'est déroulée à la salle communale. Comme à l'accoutumée, cet événement a été l'occasion de se retrouver, d'échanger et de partager le verre de l'amitié. À cette occasion, trois personnes ont été mises à l'honneur : **Mélanie Colomba**, cavalière émérite qui s'entraîne au Haras du Soultzbach (voir aussi l'article page 7). Mélanie Colomba a participé mi-2016 au championnat de France des propriétaires. Elle a obtenu un titre de vice-championne de France avec une médaille d'argent au concours complet d'équitation, dans la catégorie Amateur 2 Senior. Elle a décroché une seconde médaille d'argent dans une discipline appelée Top Model. Il s'agit d'une épreuve de présentation à pied où sont prises en compte la qualité de la présentation, la beauté du cheval et l'élégance formée par ce binôme. Bravo à cette sportive de haut niveau !

Rose Marie Fricker, présidente de l'association Gratitude, a elle aussi été distinguée. Rose Marie Fricker s'évertue à faire bouger les seniors dans le vallon, notamment par l'après-midi récréative et le repas de Noël consacré à nos aînés. Les agapes servies pour plus de 100 personnes se terminent bien souvent en danse et en chanson. Merci pour toutes les actions envers nos seniors et merci aux bénévoles qui entourent Rose Marie Fricker !

Enfin, le talent de **Pierre Dutournié** a été salué lors de cet événement : jeune pilote de drone, il a réalisé pour la mairie des prises de vue aériennes des chantiers de l'école élémentaire et de la mairie. L'artiste a été félicité doublement : d'une part pour la qualité de ses prises de vue et d'autre part pour sa dextérité dans les manœuvres de pilotage. Deux de ses photos ont d'ailleurs été imprimées sur les cartons d'invitation à la cérémonie des vœux.

La municipalité adresse toutes ses félicitations à ces trois personnes et remercie tous les acteurs de la vie locale de leur engagement.

Déchets

Depuis le 1er janvier 2018, **la collecte des déchets ménagers se fait le mercredi** dans notre commune. Les déchets sont toujours à mettre dans le bac gris à couvercle bordeaux.

La collecte du tri sélectif se fait quant à elle une fois tous les 15 jours, le jeudi des semaines impaires, devant votre domicile, en sacs transparents jaunes fournis gratuitement par le SICTOM. **La collecte du jeudi de l'Ascension (10 mai) sera rattrapée le samedi 12 mai.**

Pour le **verre**, Soppe-le-Bas dispose désormais de **conteneurs enterrés** situés près de la nouvelle mairie. **Il est possible d'y accéder en empruntant la rue de l'Église. La sortie se fait rue Principale.** Un sens de circulation est ainsi établi. D'aucuns s'interrogent peut-être sur le diamètre réduit pour l'insertion du verre par rapport à la taille de l'ensemble : cette précaution vise à éviter que des objets indésirables ne soient introduits dans les conteneurs à verre.

Pour mémoire, ne mettez pas **de vaisselle (assiettes, verres, plats) ou d'objets en verre (vase, miroirs, vitres, ampoules, etc.)** dans les conteneurs à verre, mais **seulement les emballages en verre. Retirez les couvercles et bouchons des emballages en verre**.

(ANFR). Ces mesures confirment des valeurs de champs électromagnétiques très inférieures aux normes ».

Le nouveau compteur déclenche-t-il des incendies ?

Enedis indique que ce compteur ne présente aucun défaut pouvant provoquer un incendie. Le matériel a subi de nombreux tests constructeurs et dans le laboratoire d'Enedis. Il faut rappeler que le risque d'incendie peut exister pour tout matériel ou installation électrique. Il est totalement indépendant du type de compteurs posés. S'agissant de la pose d'un compteur, la qualité du geste technique « de serrage mécanique » des câbles d'arrivée électrique est primordiale. Une sensibilisation particulière est réalisée lors de la formation des techniciens de pose équipés d'un instrument permettant de réaliser parfaitement ce geste technique.

La commune est-elle propriétaire des compteurs d'électricité et sa responsabilité peut-elle être engagée en cas de problèmes liés au dysfonctionnement d'un compteur Linky ?

Les communes sont en principe propriétaires des réseaux situés sur leur ban ainsi que des compteurs. Cependant, la plupart des communes du Haut-Rhin, dont Soppe-le-Bas, ont transféré leur pouvoir concédant au Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin, et ce dernier a signé un contrat de concession en 1997 avec Enedis pour 25 ans. Cela signifie que l'exploitation, l'entretien et le développement du réseau présent sur le territoire de la commune a été délégué à Enedis.

Qu'en est-il de la question de l'assurance ?

La responsabilité des communes ne peut pas être recherchée du fait d'un éventuel dysfonctionnement des compteurs. L'exploitant du réseau est seul responsable vis-à-vis du client.

Aucune éventuelle exclusion de garantie de nature assurantielle ne pourrait venir réduire le droit à indemnisation du client dès lors que la responsabilité d'Enedis est avérée. Par principe, aucun contrat d'assurance responsabilité civile n'exclut les dommages matériels au tiers.

Qu'en est-il du respect de la vie privée ?

Enedis indique que, tout comme l'ancien matériel, le nouveau compteur mesure la consommation globale d'électricité du foyer en kilowattheures. Linky ne connaît pas le détail de la consommation de chaque appareil ni par conséquent les usages d'un foyer. Les données transmises par Linky sont chiffrées. Aucune donnée personnelle ne transite dans le système (ni nom, ni adresse, ni coordonnées bancaires…). Les données de consommation appartiennent au client. Enedis est soumise à une obligation de protection des informations commercialement sensibles et à une obligation de protection des données personnelles des clients. Elles ne peuvent en aucun cas être transmises à un tiers sans l'accord préalable du client.

La commune peut-elle s'opposer au déploiement du compteur Linky sur le réseau de distribution d'électricité situé sur son territoire ?

Les communes ne peuvent pas interdire le déploiement des compteurs sur leur territoire. En effet, la commune n'a pas compétence pour décider du renouvellement du matériel nécessaire à l'exercice du service qui a été concédé à la société Enedis, ce d'autant plus que ce déploiement a été imposé par la loi. D'après un article publié sur le site de l'Association des maires de France, une délibération d'un conseil municipal s'opposant au déploiement des compteurs Linky serait entachée d'illégalité.

Le conseil municipal de Soppe-le-Bas, d'une même voix, a exprimé lors de sa séance du 13 février 2018 le fait que l'on ne peut pas prendre position dans un dossier aussi technique et aussi polémique que peu de monde maîtrise, opposant les études réalisées par le prestataire Enedis et des agences d'État aux études fournies par les associations et contradicteurs hostiles à ce projet.

Individuellement, chacun prendra ses responsabilités pour l'installation ou non de ce nouvel équipement. En cas d'obstruction persistante à son changement, le client risque d'être soumis à un « relevé spécial » payant une fois par an.

Quand Linky sera-t-il déployé à Soppe-le-Bas ?

Le déploiement dans notre village devrait avoir lieu en mai 2019. Un courrier d'information sera envoyé par Enedis 30 à 45 jours avant. La pose sera assurée par une entreprise de pose partenaire d'Enedis qui mandatera un technicien spécialement habilité et formé à la pose du compteur Linky. Si le compteur est situé à l'intérieur du logement, un rendez-vous sera pris avec le client. Le compteur Linky sera installé en lieu et place du compteur actuel, sur les mêmes branchements. Ni le compteur ni la pose ne seront facturés aux habitants. Il faut compter en moyenne 30 minutes d'intervention, donc de coupure de l'alimentation en électricité.

DERNIÈRES INFOS

Réunion publique LINKY

A l'initiative des communes de Lauw,

Sentheim,

Soppe Le Bas,

Guewenheim,

Le Haut soultzbach,

une réunion d'information concernant le compteur Linky et son déploiement se tiendra

à la salle polyvalente de Lauw, place de la Scierie,

le Jeudi 19 Avril 2018, à 20H00.

Cette réunion publique sera animée par les représentants d'ENEDIS.

Pour en savoir plus :
Enedis : www.enedis.fr/Linky ; numéro vert Linky : 0 800 054 659
Compteur Linky : www.compteur-linky.com
CRE : www.cre.fr
ADEME : www.ademe.fr
ANSES : www.anses.fr
ANFR : www.anfr.fr
CNIL : www.cnil.fr
ANSSI : www.ssi.gouv.fr

Linky

Le compteur communicant Linky

Le déploiement du nouveau compteur d'électricité Linky suscite de nombreuses interrogations. Deux collaborateurs d'Enedis, entreprise de service public gestionnaire du réseau électrique de distribution d'électricité, sont venus présenter le sujet aux conseillers municipaux en février dernier. Des publications fournies par Enedis sont disponibles sur le site Internet de Soppe-le-Bas, dans l'article publié à l'adresse www.soppe-le-bas.fr/compteur-communicant-linky. Le Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin a également adressé à la commune un document contenant les réponses à nombre de questions que se posent les habitants. Le *Flash 313* fait le point sur le sujet.

Linky est un compteur électrique de nouvelle génération. Les compteurs équipant actuellement les foyers sont de différentes générations. La technologie a évolué et les nouveaux compteurs communicants Linky rendent possibles de nouveaux services pour les clients, les collectivités locales, les fournisseurs ou encore les producteurs. Les pouvoirs publics ont décidé de généraliser ces compteurs sur l'ensemble du territoire : d'ici 2021, 35 millions de compteurs devraient être remplacés pour les particuliers, les professionnels et les collectivités locales disposant d'une puissance de 3 à 36 kVA.

Le compteur Linky est dit « **communicant** », car il permet de transmettre des informations à distance en utilisant la **technologie du courant porteur en ligne (CPL)**. Cette technologie, employée depuis 50 ans, permet d'utiliser le réseau électrique existant pour transmettre des informations. Elle est utilisée quotidiennement pour envoyer le signal des heures creuses aux compteurs électriques.

Pourquoi un compteur communicant ?

Il faut savoir que l'installation de ce compteur répond à une **obligation légale** qui découle de l'article L341-4 du Code de l'énergie, tel qu'issu de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, TEPCV (transposition en droit français de la directive européenne n° 2009/72 du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité).

Les gestionnaires des réseaux de distribution publique d'électricité sont tenus de mettre en œuvre des dispositifs permettant aux fournisseurs de proposer à leurs clients des prix différents, suivant les périodes de l'année ou de la journée, pour inciter les utilisateurs des réseaux à limiter leur consommation pendant les périodes les plus chargées. Cette mesure doit également permettre de faire des économies d'énergie, d'augmenter la part des énergies renouvelables et de réduire les émissions de CO_2.

Quels sont, selon Enedis, les avantages de Linky par rapport à un compteur classique pour le consommateur ?

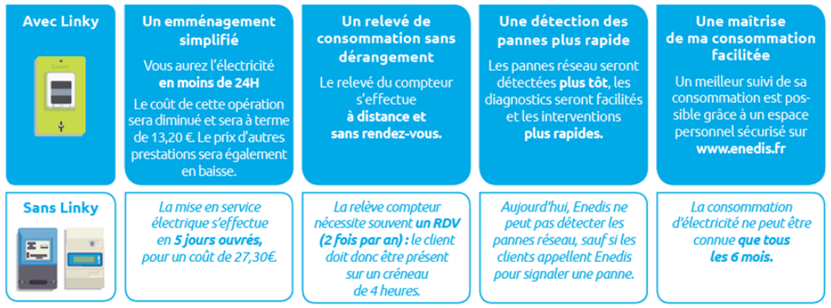

Source : Enedis

Le compteur Linky présente-t-il un risque pour la santé ?

Le Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin précise dans son annexe au courrier adressé à la commune que « le compteur Linky ne présente pas de risque sanitaire dès lors qu'il respecte l'ensemble des normes sanitaires françaises et européennes. Des études approfondies permettent d'avoir le recul nécessaire pour confirmer l'absence de risque lié à l'installation des compteurs Linky. Il en est ainsi du rapport technique sur les niveaux des champs électromagnétiques créés par les compteurs Linky publié le 30 mai 2016 par l'Agence nationale des fréquences (ANFR) et du rapport de l'ANSES concernant l'exposition de la population aux champs électromagnétiques émis par les compteurs communicants, publié en décembre 2016. Les travaux réalisés par le Comité scientifique et technique du bâtiment (CSTB) sont de qualité et cohérents avec l'ensemble des mesures déjà effectuées par différents laboratoires, dont ceux de l'Agence nationale des fréquences

Un autre regard sur la forêt

Les fonctions de la forêt

La gestion durable de la forêt s'articule autour de trois piliers indissociables, car interdépendants et complémentaires.

La fonction économique a été abordée dans les précédents articles, il y a également la fonction environnementale et la fonction sociale. Cette dernière sera abordée dans un prochain numéro.

La fonction environnementale de la forêt

Quels rôles la forêt joue-t-elle dans notre environnement ?

- La forêt modèle l'aspect du paysage, c'est un élément important de notre horizon. Elle contribue à l'équilibre d'un territoire et à son identité paysagère.
- La forêt retient l'eau atmosphérique, atténue les effets des pluies brutales et assure une épuration de l'eau : elle fonctionne à la fois comme une éponge et comme un filtre.
- La forêt protège les sols et, en montagne, elle contribue à fixer les pentes et à éviter les glissements de terrain.
- La végétation des forêts joue un rôle majeur dans la prévention des catastrophes naturelles ; c'est un rempart contre les inondations, les tempêtes, les avalanches, les incendies…
- La forêt offre un lieu de nourriture, de repos et de reproduction pour de nombreuses espèces.
- La forêt constitue bien sûr un réservoir de biodiversité : elle abrite des milieux et des formations naturelles, des espèces végétales et animales, nombreuses et variées.
- La forêt assure un service de « régulation de la biodiversité et des parasites ». Elle abrite des prédateurs de culture (chauves-souris), mais également de nombreuses abeilles et autres espèces « pollinisatrices » (oiseaux, insectes…).
- Les arbres remarquables renforcent la dimension patrimoniale de la forêt.
- Enfin, la forêt fixe le carbone atmosphérique, que ce soit dans le bois ou dans le sol forestier, elle fonctionne comme un puit de carbone ou, plutôt, compte tenu du moteur que constitue la gestion forestière, comme une pompe à carbone.

Pascal Triantafyllidis-Richert

Conseil municipal

Lors de la séance du vendredi 16 mars 2018, Laurent Liller a été élu 2e adjoint au maire en remplacement d'Angélique Drouet, qui a démissionné du conseil municipal.

Flore et Loisirs

Flore et Loisirs a tenu son assemblée générale le 16 février 2018. Comme à l'accoutumée, ce rendez-vous annuel a été l'occasion, pour l'association, de dresser le bilan de ses activités de l'année écoulée et de se pencher sur celles de l'année à venir.

Rétrospective

Les deux événements phares de l'année 2017 ont incontestablement été, d'une part, l'**exposition** sur l'histoire de Soppe-le-Bas des origines à nos jours organisée par la **section « histoire et patrimoine »** de l'association et, d'autre part, la **création de la « section citoyenne »**. Mais ils ne doivent pas faire oublier les tâches habituelles d'embellissement du village menées à bien année après année par Flore et Loisirs : un grand merci à tous ceux qui contribuent aux travaux de **fleurissement** et de **décoration pour les fêtes** ! En 2017, l'association a également organisé son traditionnel grand **repas paella**. Quant à la **section « poterie »**, elle a repris ses activités vers la Toussaint.

Perspectives pour 2018

Cette année encore, Flore et Loisirs ne manque pas de projets et son agenda est déjà bien chargé. À noter dès à présent : les **décorations de Pâques** seront mises en place le **24 mars** ; les **« plantations de printemps »** auront lieu le **19 mai** et le **repas paella** se déroulera le **23 septembre**. La section « histoire et patrimoine » prépare également une **mini-exposition** sur l'envers du décor de la guerre de 1914-1918 prévue pour le **10 novembre**. La **« section citoyenne »**, qui compte déjà 11 membres, devrait elle aussi être mise à contribution en 2018.

Si vous souhaitez participer aux activités de Flore et Loisirs ou simplement vous renseigner sur le sujet, n'hésitez pas à vous adresser à Joseph Wioland, président de l'association (tél. 03 89 26 91 59).

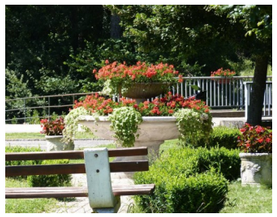

« Section citoyenne »

Vous n'avez pas le temps ou l'envie de vous engager dans des actions associatives tout au long de l'année, mais vous aimeriez participer ponctuellement à des chantiers citoyens ? La « section citoyenne » de Flore et Loisirs, créée en 2017, est faite pour vous ! Dans le cadre de sa mission d'embellissement et d'animation du village, l'association vous propose d'être informé(e) par e-mail ou par SMS des chantiers citoyens projetés. Libre à vous ensuite de vous porter volontaire ou non pour y participer. Intéressé(e) ? N'hésitez pas à prendre contact avec Jean-Julien Weiss, vice-président de Flore et Loisirs, au 06 68 53 82 31 ou par courriel à l'adresse bmsjjw@wanadoo.fr.

Les Faucheurs de Marguerites

Baptêmes de l'air, école de pilotage, vols touristiques, photos, vidéo, bons cadeaux, le club ULM de Soppe-le-Bas « Les Faucheurs de Marguerites » vous accueille sur sa plate-forme du lieu-dit « Breitling » 7j/7 selon les conditions météo.

Idéalement située à 20 mn de Mulhouse et de Belfort, notre base est un point de départ privilégié pour des vols touristiques au-dessus de la plaine d'Alsace, des Ballons des Vosges jusqu'aux bords du Rhin ou encore en direction de la Franche-Comté.

Que ce soit en multiaxe, autogire, pendulaire ou en paramoteur, il y en a pour tous les goûts, de la balade découverte tranquille à des vols plus dynamiques pour plus de sensations, et au plaisir du vol se rajoute parfois celui de voir votre village, votre maison depuis le ciel…

Personne à contacter :
Pierre Bellmann (président)
Tél. : 06 23 12 00 36
Mobile : 03 89 48 91 13
Mail :
p.bellmann68@gmail.com
Notre site Internet :
http://ulm-haut-rhin.fr

Médiabus

Le Médiabus stationnera rue du Lauragais à Soppe-le-Bas, de 14 h à 14 h 45, les **22 mars, 26 avril, 24 mai et 28 juin 2018**. Retrouvez toutes les dates sur le site de la Médiathèque départementale du Haut-Rhin (www.mediatheque68.fr).

Conseil de fabrique

Le conseil de fabrique poursuit sa mission, qui consiste à veiller à l'entretien de l'église et à administrer les biens et revenus affectés à l'exercice du culte, en réglant les dépenses et en assurant les moyens d'y pourvoir. À Soppe-le-Bas, il est composé de cinq membres (présidente : Sophie Lichtin ; secrétaire : Henri Draxel ; trésorière : Stéphanie Guttig ; conseillers : André Liller et Pierre Martinel) plus deux membres de droit (le curé et le maire).

La souscription continue !

La **souscription en faveur de la rénovation de l'église Saint-Vincent** a déjà permis de collecter **6424,65 euros en 2016**, auxquels se sont ajoutés **3699,38 euros en 2017**, soit **un total de 10 124,03 euros au 31 décembre** 2017 — une somme que le conseil de fabrique a reversée à la commune, qui a accepté d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de réhabilitation de la toiture et de rénovation du clocher et des vitraux de l'église. **Le conseil de fabrique remercie vivement tous les généreux donateurs**, qu'ils aient effectué des dons dans le cadre de la souscription (15 donateurs en 2017) ou spontanément en faveur du chauffage de l'église (5 donateurs en 2017, dont 3 particuliers, plus la mense curiale de l'avant-vallée et la chorale Sainte-Cécile de Soppe-le-Bas). **La souscription en faveur de notre église continue en 2018.** Si vous souhaitez vous aussi y prendre part, vous pouvez faire parvenir votre don (de préférence par chèque) à l'adresse suivante : Paroisse Saint-Vincent, 32 rue Principale, 68780 Soppe-le-Bas, en prenant soin de préciser vos nom et prénom (ou raison sociale), votre adresse (ou l'adresse de votre société) et si vous souhaitez bénéficier d'une déduction fiscale au titre de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés. Le reçu fiscal, qui sera établi par la Trésorerie de Masevaux, vous parviendra en 2019. Vous retrouverez toutes les informations sur la souscription, y compris le bulletin de souscription, à l'adresse **www.soppe-le-bas.fr/eglise**.

Les comptes de la fabrique La fabrique a clos l'exercice 2017 sur un **déficit de 2016,86 euros.** Les charges et les produits de la fabrique se présentent comme suit :

CHARGES	2017	2016
Articles de culte	298,09 €	309,32 €
Combustibles	2 655,00 €	411,32 €
Eau, gaz, électricité	293,64 €	274,19 €
Fournitures de bureau	35,06 €	0,00 €
Articles de stands	1 507,48 €	1385,31 €
Loyers et charges locatives	250 €	150,00 €
Entretien et réparations	520,85 €	743,05 €
Primes d'assurances	642,81 €	614,07 €
Documentation	44,00 €	44,00 €
Publications et imprimés	31,00 €	151,20 €
Cotisations, dons et subventions accordées	11,47 €	0,00 €
Déplacements, réceptions	0,00 €	0,00 €
Frais postaux et téléphone	70,08 €	51,80 €
Contributions versées (fonds pastoral)	50,43 €	55,81 €
Versement à la Communauté de paroisses	393,83 €	471,18 €
Autres charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €
Sous-total des charges	**6 803,74 €**	**4 661,25 €**
Reversement souscription	3 699,38 €	6 424,65 €
Total des charges	**10 503,12 €**	**11 085,90 €**
PRODUITS	**2017**	**2016**
Quêtes ordinaires	1 076,41 €	1 362,51 €
Quêtes particulières (chauffage, etc.)	228,67 €	67,75 €
Troncs et dons	573,47 €	876,10 €
Droits de la fabrique	199,00 €	215,00 €
Cartes, cierges	112,43 €	191,66 €
Intérêts bancaires	17,90 €	30,88 €
Legs, kermesses	2 579,00 €	2 654,00 €
Transfert de charges	0,00 €	471,60 €
Sous-total des produits	**4 786,88 €**	**5 869,50 €**
Dons souscription	3 699,38 €	6 424,65 €
Total des produits	**8 486,26 €**	**12 294,15 €**

Le loto organisé par le conseil de fabrique en 2017 lui a rapporté la somme de 837,96 euros (contre 1029,89 euros en 2016), soit le chiffre le plus bas enregistré depuis 2009. Le bénéfice du loto 2018, qui a eu lieu le 4 mars, se monte à 1275,95 euros.

Au 31 décembre 2017, le patrimoine paroissial s'élevait à 17 502,86 euros (contre 19 519,72 euros au 31 décembre 2016).
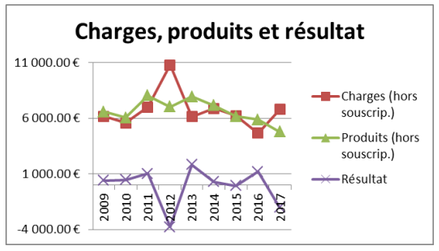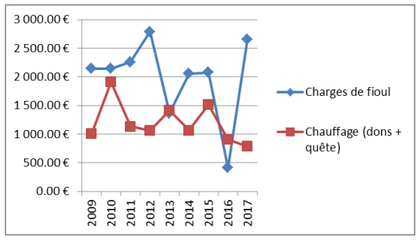
Le conseil de fabrique tient à réitérer ses remerciements aux donateurs qui l'aident à faire face aux charges, mais aussi à ceux qui donnent jour après jour de leur temps pour faire vivre la paroisse.